

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 23 juillet dernier et a examiné les points suivants :

- **PLU (plan local d'urbanisme)**

M. le Maire explique que le CM est appelé à délibérer sur le PLU, sur le zonage. Avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), il s'agit de se projeter sur les 10 ans à venir. La réglementation limite fortement l'artificialisation des sols et donc les constructions nouvelles. Les projets envisagés sont notamment :

- le projet touristique à Gerbeix
- le projet solaire à la Tartière qui est réduit de 15ha à 4ha
- une petite zone à urbaniser sur le site du château de La Tartière
- une petite extension à Gerbeix sous les 3 croix
- un terrain dans le bourg rue du château
- les autres « dents creuses » qui étaient constructibles le restent.

Il est important de signaler le réseau GMS renforcé avec de nouvelles antennes.

A noter que Cros sera une des rares communes (de moins de 500 habitants) à être dotée d'un PLU. De plus, dans ce cas, ce n'est plus l'Etat qui instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme mais l'ADIT qui dépend du Département et qui sous-traite actuellement. En conséquence, il va être étudié si cette instruction pourrait se faire en interne avec les formations correspondantes.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de PLU de la commune.

- **point d'info touristique : poste vélos électriques**

Le chantier du bâtiment du point d'information touristique est bloqué car l'entreprise serrurerie n'est jamais venue poser la porte extérieure et ne répond pas à l'architecte. En conséquence, il est demandé à l'architecte de résilier le contrat avec cet artisan et il est étudié l'acquisition et la pose de cette porte en interne.

GREEN ON, filiale de La Poste a donné un avis favorable pour fournir les vélos électriques qui seraient installés proche du point d'information touristique avec une plate forme numérisée pour gérer la location et le paiement à distance.

A noter que ces vélos partagés rentrent dans les mobilités douces mais pas les VTT.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'acquisition de 5 vélos à assistance électrique pour un coût de 11 250€ HT sous réserve de l'obtention des subventions de la Région, du Département, de l'ADEME, et de la Communauté de Communes.

Si acquisition des vélos, le choix sera ensuite porté sur la plateforme numérisée moyennant un coût de 350 € HT par mois de frais de location.

- **convention taxe de séjour**

Les communes qui possèdent des meublés de tourisme perçoivent la taxe de séjour et la reversent à l'Office du Tourisme. Cros n'est pas directement concernée, mais doit prendre une délibération comme toutes les communes du territoire de la communauté de communes.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **subvention associations,**

M. le Maire propose d'allouer à toute association de la commune de Cros une subvention de fonctionnement de 300 € qui serait une aide au redémarrage après le Covid. Pour cela, l'association intéressée doit en faire la demande et présenter un projet de manifestation pour animer la commune.

A noter que la communauté de communes fait actuellement un recensement de toutes les associations des communes de son territoire.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- **décisions modificatives et étalement de charges suite à renégociation emprunt**

Fin 2019, un emprunt a été renégocié par la Municipalité et la Trésorerie demande que certaines écritures comptables soient régularisées, cela concerne l'amortissement des charges et non la trésorerie.

L'amortissement de l'indemnité de remboursement anticipé sera étalé sur 13 ans (reste du délai de l'emprunt initial).

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **délibération SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)**

Il s'agit de prendre une délibération pour rentrer dans la SCIC en cours de constitution, avec un coût d'adhésion pour la commune de 3 000€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **Questions diverses**

- ***Commune de Lanobre***

La commune de Lanobre a adressé un courrier pour indiquer qu'elle avait fixé le forfait de participation des communes de résidence aux frais des écoles à 600€ par élève.

Selon la législation, la commune de Cros relève du RPI de Bagnols Larodde et verse un forfait à ce RPI, elle n'a donc aucune obligation de participer aux frais pour les enfants scolarisés à Lanobre. La réponse est négative.

- ***Questionnaire AES***

Auvergne Energie Solutions (AES) vient d'adresser un questionnaire à distribuer à tous les habitants du bourg pour étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur au bois et connaître leur positionnement.

Ce questionnaire est à renvoyer en mairie ***d'ici le 20 août prochain.***

- ***Totems de l'église***

Le CM donne son accord sur le document présenté sur les projets de 2 totems étudiés avec Graphic Artense. Ces 2 totems (l'un situé à l'extérieur et le second à l'intérieur de l'église vers la chaise) pourraient être installés d'ici la fin août.

- ***Totems du parcours ENR***

Il reste quelques modifications à apporter avant le bon à tirer pour une mise en place à l'automne. Les proviseurs seront informés à la rentrée de septembre et l'Education Nationale souhaite un livret explicatif pour les groupes d'élèves qui feront le parcours ENR.

- ***Fête patronale du Précieux Sang***

Elle sera organisée par l'association ANIMS ARTENSE avec le soutien de la Municipalité. Le CM est informé du programme envisagé.

- ***Révision du contrat de location de la salle des fêtes***

Le contrat de location de la salle des fêtes sera modifié lors d'un prochain CM pour préciser certaines clauses, notamment au niveau du nettoyage des abords et de la caution.

- ***Route de Fouillat***

De l'enrobé à froid a été livré et les nids de poule ont été bouchés par l'employé communal.